

# Mgr de Miollis, évêque de Digne...



n°24

## ■ Informations, partages, témoignages...

Lettre aux amis publiée par l'Association "Mgr de Miollis, évêque de Digne"

● Août 2025 ●

### Chers amis de Mgr de Miollis,

En ce temps de l'Assomption, avec Mgr de Miollis tournons-nous plus que jamais vers Marie !

**Marie**, la première en chemin, Mère de Dieu et témoin de notre espérance, Marie qui a cru infailliblement en l'accomplissement de la Promesse...

**Marie**, dont le *Magnificat* – hymne de foi et d'Amour -- révèle à notre cécité la splendeur de l'œuvre de Dieu agissant à travers l'histoire...

**Marie**, élevée corps et âme dans la gloire céleste, préfigurant la joie du Royaume encore à venir et pourtant déjà là...

**Marie**, tellement dépossédée d'elle-même qu'elle ne peut que nous guider vers plus grand qu'elle, l'unique Médiateur, son Fils...

... et que l'évêque de Digne intercède pour nous dans cette hiérarchie toute tendue vers la sainteté dans l'humilité !



Eglise N-D des Anges,  
Courbons AHP © DR

## ■ À l'école de Mgr de Miollis...

### – Mgr de Miollis et l'enseignement religieux (11) –

#### ● Les Ursulines à Digne et Mgr de Miollis (2) –

##### ■ La mise en place du couvent des ursulines.

Le 19 mai 1826, Mgr de Miollis achetait une propriété proche de l'ancien couvent des ursulines d'avant la Révolution française, pour y établir le monastère des ursulines. Le percepteur des contributions directes, Donnadiou, vendait à Mgr de Miollis un terrain situé dans le faubourg de Soleille-bœuf, pour la somme de 6000 francs, avec un « bâtiment rural » non décrit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Antoine Ailhaud (notaire), *Acte de vente Donnadiou-Miollis*, 1826, Archives Ursulines Beaugency, boîte n°5 (B) du fonds de la communauté de Digne.

En réalité, comme l'explique le chanoine Bondil, les 6000 francs venaient de Mlle Arbaud, sœur de l'évêque de Gap.

Le 7 août 1826, l'acte de quittance reconnaît que Mgr de Miollis a bien réglé les six mille francs et ajoute : « De son côté, Mgr l'évêque déclare, au besoin, persister dans l'intention où il était (...) à ce que le bâtiment et le terrain par lui acquis, soit destiné et serve à l'avenir, à l'établissement d'un couvent de dames ursulines se dévouant à l'éducation des jeunes demoiselles et à celle gratuite des filles pauvres de la paroisse de Digne, avec promesse de sa part de faire donation au plus tôt de l'objet par lui acquis, pour parvenir à l'obtention d'une ordonnance royale qui autorise cet établissement »<sup>2</sup>.

Le 19 août 1826, Mgr de Miollis écrivait au conseil général pour soutenir sa fondation dans le vote du budget : « Au moment où le conseil général est réuni pour prendre connaissance des différents besoins du département, et pourvoir aux dépenses jugées nécessaires, je crois devoir vous entretenir d'un établissement que je viens de fonder et auquel j'attache la plus grande importance ; je veux parler d'un couvent de religieuses ursulines qui se vouent à l'éducation des jeunes demoiselles et à l'instruction gratuite des filles pauvres. Le diocèse de Digne est peut-être le seul en France qui n'ait pas encore de couvents, et les avantages qu'ils procurent à la religion et à la société me sont trop connus pour que, depuis longtemps et à différentes reprises, je n'aie pas fait tous mes efforts pour en faire jouir ma ville épiscopale. La providence daigne aujourd'hui bénir mes vœux ; un local a été acheté et affecté à l'établissement ; le conseil municipal en a reconnu l'utilité par une délibération unanime, les travaux ont déjà commencé, des statuts revêtus de mon consentement ont été par moi transmis à son excellence le ministre des affaires ecclésiastiques, d'après sa demande, et j'attends instamment l'ordonnance royale d'autorisation définitive »<sup>3</sup>.

Le 27 août 1826, Charles X et Mgr Frayssinous allaient répondre à la demande de Mgr de Miollis, car le Roi signait ce jour-là des ordonnances autorisant définitivement un nombre significatif de communautés et écoles d'ursulines, dont celle de Digne. Le dossier est évidemment passé par les mains de Mgr Frayssinous, chargé du clergé et de l'instruction publique, qui l'aura présenté au Roi. Le règne de Charles X fut très favorable aux congrégations enseignantes, dont le pays avait un réel besoin. Notons que les religieuses ursulines de Digne, dont il est question dans le texte, n'existent pas encore en 1826, en tant que communauté refondée. Seule une sœur Adélaïde Jassaud de Sainte-Marie, survivante de l'ancien couvent d'avant la Révolution, semble les représenter.

Théoriquement donc, dès 1826, l'installation des ursulines à Digne aurait pu avoir lieu. Or, elles n'arriveront qu'en octobre 1829. Comment expliquer ce retard, si ce n'est pas la nécessité d'aménagements destinés à une communauté et aux pensionnaires ainsi que par la difficulté pour les communautés déjà refondées de « lâcher » des sœurs ? Le chanoine Bondil précise effectivement que le délai de trois ans a permis les travaux nécessaires et que d'autres travaux ont été poursuivis jusqu'en 1840 et entièrement financés par Mgr de Miollis : « Cette maison, située dans le même faubourg, mais plus vers l'orient que l'ancienne, est entièrement l'œuvre de Mgr l'Évêque, à cela près que les 6,000 francs qu'a coûté le sol, par achat du 19 mai 1826, ont été fournis par Mlle Marianne Arbaud, sœur de Mgr l'Évêque de Gap, et que les fondements de la partie de la maison qu'habitent les religieuses ont été jetés par les soins de M. le Curé de Digne. Mgr. de Miollis a fait travailler à l'achèvement de cette partie, de 1826 à 1829 ; à la construction en entier de l'autre partie à l'est, pour les élèves, de 1832 à 1834 ; à la construction de la chapelle, et à divers ouvrages pour la

---

<sup>2</sup> Antoine Ailhaud (notaire), *Quittance enregistrée à Digne le 7 août 1826*, Archives Ursulines Beaugency, boîte n°5 (B) du fonds de la communauté de Digne.

<sup>3</sup> Ch.-F.-M.-B. de Miollis (Mgr), *Lettre au conseil général des Basses-Alpes, 19 août 1826*, Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, 2V60.



Chapelle des Ursulines,  
Digne AHP © DR

consolider, de 1835 à 1840. On voit, d'après cette dernière date, qu'il a continué son œuvre même après sa démission de l'épiscopat. Il a dépensé en totalité 100,000 francs pour les bâtiments, et 15,000 francs au moins pour les meubles et accessoires »<sup>4</sup>. Ces sommes ont été rapportées par plusieurs biographes, il n'y a pas lieu d'en douter. Elles correspondent au moins à 500 000 euros actuels, voire davantage.

L'acquisition faite en 1826 était donc, pour l'essentiel, du terrain à bâtir, Mgr de Miollis et l'abbé Gariel ont passé d'abord 3 ans à aménager une maison habitable pour les sœurs ; puis pendant plus de dix ans, l'évêque de Digne a fait faire les constructions nécessaires aux élèves et la chapelle.

Le 25 septembre 1826, Mgr de Miollis faisait don du bien acquis à la communauté des ursulines, acte passé devant le notaire Antoine Ailhaud. L'acte insiste sur le but de l'acquisition faite par Mgr de Miollis « pour l'établissement d'une communauté de religieuses ursulines se dévouant à l'éducation des jeunes demoiselles, et à celle gratuite des filles pauvres de Digne. Et comme le dit seigneur évêque est bien aise que l'intention qu'il a manifestée soit pleinement exécutés ; pour y parvenir, il a déclaré, de son pur mouvement, à nous notaire en présence des témoins, faire donation par acte entre vifs, à la communauté des religieuses ursulines de Digne, autorisée par ordonnance royale précitée, de ladite propriété en nature de pré et jardin et du bâtiment, dont il a fait l'acquisition... »<sup>5</sup>.

L'évêque pensait sans doute que cette donation serait garantie par la finalité exprimée. Cette donation fera l'objet d'une acceptation par Madame Adélaïde Jassaud de Sainte-Marie, agissant comme « supérieure » d'une communauté non encore réinstallée<sup>6</sup> ; Cette dernière était une ancienne ursuline du couvent de Digne d'avant la Révolution française<sup>7</sup>. Elle vint s'adjoindre au groupe des Ursulines de Clermont-Ferrand qui allaient refonder le monastère des ursulines à Digne. Or, il y eut un coup de théâtre en octobre 1826, la commission chargée de l'exécution du projet préférant faire venir des religieuses du Saint-Sacrement. Finalement, ce sont bien les ursulines qui viendront, pour la raison précédemment évoquée, de l'éducation des filles pauvres. Le 27 octobre, Mgr de Miollis écrit, sans doute au Préfet (non mentionné dans le brouillon de lettre dont nous disposons) : « Vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour faire partie de la commission chargée de l'établissement d'un couvent de religieuses ursulines à Digne. L'intérêt que vous mettiez à l'accomplissement de ce dessein excitait notre zèle, et je me suis fait personnellement un devoir de seconder de mon mieux vos intentions. Mais la dernière réunion de la commission nous a fait

<sup>4</sup> Louis-Jérôme Bondil (chanoine), *Discours sur la vie et les vertus de Monseigneur Charles François Melchior Bienvenu de Miollis, évêque de Digne*, Veuve Guichard, Digne, 1843, p. 148.

<sup>5</sup> Antoine Ailhaud (notaire), *Donation enregistrée à Digne le 25 septembre 1826*, Archives Ursulines Beaugency, boîte n°5 (B) du fonds de la communauté de Digne.

<sup>6</sup> Antoine Ailhaud (notaire), *Acceptation donation de Mgr de Miollis par les ursulines le 2 février 1827*, Archives Ursulines Beaugency, boîte n°5 (B) du fonds de la communauté de Digne.

<sup>7</sup> Jules Corriol (abbé), *Les deux monastères de Sainte-Ursule à Digne*, op. cit. p. 29.

Avec cette sœur, les quatre sœurs de chœur et la sœur converse venues de Clermont, ce sont six religieuses qui démarrent la nouvelle communauté d'ursulines. A ces sœurs, se joignit rapidement Mlle Arbaud, la donatrice, sœur de l'évêque de Gap, au sujet de laquelle l'abbé Postel écrivait : « Les religieuses arrivées, elle demanda humblement à faire chez elles son noviciat, quoiqu'elle eût soixante ans. Son humilité et son obéissance étaient exemplaires. En prenant le saint habit elle reçut le nom de Sœur Saint-Joseph. C'était en 1829. Le 28 juin 1831, sur ses instances réitérées (car elle se sentait arrivée au terme), elle prononça ses vœux. Quinze jours après, elle mourait doucement en chantant le *Nunc dimittis* et le *Lætatus sum* ».

Victor Postel (abbé), *Histoire de Sainte Angèle Mérici et de tout l'ordre des ursulines depuis sa fondation jusqu'au pontificat de S.S. Léon XIII*, tome II, op. cit. p. 408.

connaître qu'il s'agissait maintenant de remplacer les dames ursulines par des religieuses du Saint-Sacrement qui offrent, dit-on, quelques avantages pécuniaires. Ayant concouru à tous les actes qui ont eu pour objet de préparer et d'obtenir l'établissement des ursulines, je ne puis, agir actuellement en sens contraire ; je vous avouerai d'ailleurs que les avantages espérés dans notre dernière réunion, par deux de MM. les Commissaires, ne me semblent ni assez considérables ni d'une réalisation assez certaine pour pouvoir déterminer ce changement tout-à-fait opposé à ma manière de voir et d'apprécier les choses. Par ces motifs, je crois devoir me retirer de la commission et je vous prie de me regarder comme n'en faisant plus partie. Je vous serai obligé en conséquence de vouloir bien m'indiquer le jour et l'heure où je pourrai remettre entre vos mains les fonds qui m'avaient été déposés pour le couvent des ursulines ; je désire que cette remise ait lieu en présence de l'ancienne commission »<sup>8</sup>. La lettre est extrêmement claire, quoique courtoise, Mgr de Miollis se désolidarisant de ce nouveau projet. On ignore les détails de l'histoire, mais les ursulines finiront par accepter la donation en février 1827 et s'installeront définitivement le 11 octobre 1829.

*Suite dans la prochaine lettre..*

## ■ Du rayonnement de l'évêque de Digne...

Il y a quelques mois, un moine de l'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux m'a demandé de faire une recherche sur Monseigneur de Miollis. Hélas, cette recherche n'a pas abouti. Mais, le bienfait de cette déception, est qu'il m'a permis de découvrir la personnalité de cet évêque dont j'ignorais totalement l'existence. Découvrant que cet évêque exemplaire avait été ordonné à Carpentras (le 20 septembre 1777), j'ai tout de suite pensé que la paroisse de Carpentras avait une légitimité pour le faire connaître. C'est ainsi que l'idée est apparue que Monseigneur de Miollis pourrait « parrainer » la neuvaine de Notre-Dame de Santé. Notre curé a tout de suite souscrit à cette idée.

Mais de quelle neuvaine s'agit-il ?

Il faut revenir un peu en arrière.

Lors de la grande peste de 1628, ordre est donné aux habitants de ne pas quitter la ville de Carpentras. Les soldats du pont de l'Auzon (petite rivière qui traverse Carpentras) reçoivent pour mission d'empêcher tout passage. Après quinze jours d'épidémie, on compte plus de trois mille morts. Le 10 juillet, à 3 heures du matin, les habitants des environs de l'Auzon sont tirés de leur sommeil par les tintements de la cloche de l'oratoire sur le pont de l'Auzon. Ils accourent et constatent que la cloche sonne d'elle-même. À partir de cette nuit, les victimes sont moins nombreuses et le mois suivant, l'épidémie n'est plus. Le 16 janvier 1630, les consuls établissent un acte de fondation qui demande notamment la célébration d'une messe basse quotidienne. C'est le premier document connu qui donne au sanctuaire le nom de Notre-Dame de Miséricorde et de Santé.

Depuis cette date, le vœu des consuls est commémoré chaque année lors d'une neuvaine qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 9 juillet.



Cette neuvaine est organisée par l'Association Notre-Dame de Santé. Chaque jour, un chapelet est médité et suivi d'une messe. Un temps d'adoration et les confessions sont assurés pendant cette

<sup>8</sup> Ch.-F.-M.-B. de Miollis (Mgr), *Lettre (?) au Préfet des Basses-Alpes, 27 octobre 1826*, Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, 2V60.



Chapelle N-D de Santé, vue intérieure © DR

neuvaine. Pour l'occasion, un grand chapiteau est dressé devant la chapelle par la mairie pour accueillir les fidèles. La neuvaine se termine pendant la nuit du 9 au 10 juillet, à 3 heures du matin. Messe au cours de laquelle, le maire (ou son représentant) vient déposer symboliquement les clés de la ville au pied de l'autel. La Chapelle Notre-Dame de Santé est un petit sanctuaire (un véritable bijou) où la piété populaire est très ancrée. Monseigneur de Miollis, évêque des pauvres, connaissait la valeur de cette forme de piété dont le pape François disait qu'elle « nous rappelle l'Incarnation comme fondement de la foi chrétienne » et « qui se transmet à travers les symboles, les coutumes, les rites et les traditions ». Le visiteur est frappé par la multitude d'ex-voto qui témoignent des nombreuses grâces acquises en ce lieu. Cette chapelle est un véritable « poumon mariale » de Carpentras.

J'ai reçu de nombreux témoignages de personnes me disant la joie qu'elles avaient eu de découvrir la vie de Monseigneur de Miollis. Lors de sa dernière assemblée générale, l'association Notre-Dame de Santé a décidé de devenir membre de l'association Monseigneur de Miollis. Nous unissons donc nos prières pour obtenir la béatification de cet évêque qui reste un modèle pour nos temps actuels.

**Bruno ESPIEUX, Association Notre-Dame de Santé**

## **■ Vie de l'Association...**

- Le spectacle musical « Mgr Bienvenu de Miollis, histoire vraie et étonnante d'un évêque provençal, proche de Dieu, proche de tous » a été rejoué avec succès le 5 juillet dans le jardin du Bartèu à Peyruis et le 6 juillet au centre de congrès l'Etoile à Gréoux les Bains.



- A Carpentras, c'est finalement Jean-Paul Saugeron qui a donné la conférence sur le thème « Mgr de Miollis et le Sacré-Cœur de Jésus » le 8 juillet à la chapelle Notre-Dame-de-Santé dans le cadre de la neuvaine à Notre-Dame de Santé (voir article ci-dessus « Du rayonnement de l'évêque de Digne ») ; une cinquantaine de personnes y assistaient.

L'exposition itinérante sur Mgr de Miollis a été installée du 23 juin au 8 juillet dans cathédrale Saint-Siffren.

Le docu-film « Mgr de Miollis, un évêque missionnaire en Provence » a été projeté au cinéma de Carpentras, le dimanche 5 juillet.

- **La paroisse de Brignoles a, elle-aussi, organisé une neuvaine à l'intention de Mgr de Miollis du 16 au 24 août.** L'exposition itinérante est installée dans l'église paroissiale Saint-Sauveur depuis le 7 août et une conférence a été donnée par le Père Charles Honoré le dimanche 10 août dans cette même église.
- **Le tournage du docu film sur Mgr de Miollis demandé par KTO s'est poursuivi durant tout l'été et le film devrait sortir à l'automne.**
- Retrouver toutes les actions de l'association sur le site en [CLIQUANT ICI](#)
- **Pour continuer à faire connaître et aimer Mgr de Miollis, l'association a besoin de vous..**

*Vous pouvez nous aider de 3 manières :*

- **En vous engageant activement dans l'association et en participant à ces actions :**  
→ Envoyez un mail à [mgrdemiollis@diocese-digne.fr](mailto:mgrdemiollis@diocese-digne.fr) et proposez vos services.
- **En adhérant à l'association Mgr de Miollis:**  
→ Par votre cotisation annuelle, vous montrez votre intérêt pour les actions mises en place par l'association et vous lui permettez de rayonner plus largement.  
(ne donne pas droit à un reçu fiscal).
- **En faisant un don à l'association Diocésaine de Digne, projets Mgr de Miollis :**  
→ Vous participez au financement de la cause en béatification de Mgr de Miollis.  
(Possibilité de recevoir un reçu fiscal).

## Association Mgr de Miollis Bulletin d'adhésion 2025

Nom..... Prénom.....Courriel.....

Adresse..... Tél.....

Cotisation annuelle : 10 € par personne préciser le montant.....

Don de soutien : préciser le montant.....

Montant total : .....

### Règlement :

- **par chèque à l'ordre de :** Association Mgr de Miollis à envoyer accompagné de ce bulletin rempli à l'adresse suivante : Association "Mgr de Miollis" 1435, av de la Roche 04310 PEYRUIS.
- **par virement :**  
Coordonnées bancaires :  
Iban : FR76 1910 6008 3243 6768 5247 711  
Bic : AGRIFRPP891  
**et envoyer un mail à [mgrdemiollis@diocese-digne.fr](mailto:mgrdemiollis@diocese-digne.fr)** avec vos nom, prénom, adresse, courriel, date et montant de votre virement.

## Association Diocésaine de Digne Projets Mgr de Miollis

Nom..... Prénom..... Courriel.....

Adresse..... Tél.....

Don : préciser le montant.....

**Cochez la case si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal** (à partir de 20€)  
(66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu jusqu'à 20% de votre revenu imposable),

### Règlement :

- **Par chèque à l'ordre de** : Association Diocésaine de Digne, projets Mgr de Miollis, à envoyer accompagné de ce bulletin rempli à l'adresse suivante : Association Diocésaine de Digne 1435, avenue de la Roche 04310 PEYRUIS.
- **Directement sur le site** : [http://eglise.catholique04.fr/?page\\_id=11603](http://eglise.catholique04.fr/?page_id=11603)

### Biographie sommaire de Mgr de Miollis

- Après une enfance bénie dans une famille aixoise unie et aimante, **Charles-François-Bienvenu de Miollis (1753-1843)** fait d'excellentes études théologiques. Ordonné prêtre en Provence (à Carpentras) en 1777, il se distingue immédiatement par son zèle missionnaire hors du commun. La Révolution de 1789 oblige cet homme de fortes convictions à s'exiler en Italie (1792-1801). Dès son retour au pays, il s'emploie inlassablement à reconstruire l'Église décimée et déploie à cette occasion des qualités exceptionnelles d'homme d'écoute et de dialogue, d'organisateur et d'artisan de paix. **Évêque à Digne de 1805 à 1838**, il y laissera la trace incandescente d'un (re)fondateur, grand évangéliste, proche de tous mais attentif à la plus petite de ses brebis. Parvenu au grand âge, en 1838 il se retire dans sa ville natale chez sa sœur où il se consacre à la prière avant de retourner au Père dans la douceur. L'émotion immense suscitée par sa mort dans sa région atteste de la puissance de son témoignage ecclésial. ●

Si vous souhaitez consulter les lettres précédentes,  
[cliquez-ici](#)